

CONSEIL MUNICIPAL

16 MAI 2017

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-sept, le seize mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de la Ville d'Ingré, sous la présidence de Monsieur Christian DUMAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Evelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Daniel HOAREAU, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation des procès-verbaux des 28 février et 4 avril 2017

2 – Décisions prises par le maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal

3 – Projets de délibérations

4 – Informations

5 – Questions diverses

Le Maire :

Le décret du 28 avril 2017 a officiellement porté création de La Métropole, c'est passé au journal officiel du 30 avril, nous sommes donc officiellement en Métropole. Il y aura un séminaire qui sera ouvert à tous les élus le 26 juin prochain, dans la même configuration du séminaire qu'il y a eu lieu il y a quelques semaines qui concernera le projet métropolitain. Le lieu et le déroulement de cette soirée vous seront communiqués.

1 – Approbation des procès-verbaux des 28 février et 4 avril 2017

Point reporté à la prochaine séance

2. Décisions prises par le maire en vertu de la délégation du Conseil municipal

FINANCES

DC.17.016. Marché relatif à l'acquisition et l'installation de mobiliers pour les membres de la centrale d'Achat APPROLYS – CENTR'ACHAT des départements du 45 et 41.

Conformément à la délibération du conseil municipal du 30 juin 2014 N° DL14.095 et de la convention constitutive du groupement d'intérêt public APPROLYS, la centrale d'achat a cédé à la ville d'Ingré l'appel d'offres relatif à l'acquisition et l'installation de mobiliers pour les membres de la centrale d'achat APPROLYS – CENTR'ACHAT des départements du 45 et 41.

Le marché subséquent N°4 au lot N° 1 de l'accord-cadre 16-005/1, a été attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse :

ENTREPRISE
CANAL AGENCEMENT SELECTION

L'exécution du marché subséquent à bons de commande sans montant maximum ni minimum a débuté le 23 mars 2017 et ce jusqu'au 11 mars 2018.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision.

CULTURE

DC.17.017 - Location d'un appartement pour l'accueil d'une auteure en résidence

Dans le cadre d'un partenariat entre la bibliothèque municipale et le lycée Maurice Genevoix, la ville d'Ingré prend en charge les frais d'hébergement d'une auteure en résidence, Mme Athéa Brigitte, qui travaille avec la classe de 1ère L sur la création d'une pièce de théâtre. Un contrat de location a été signé entre la ville d'Ingré et la propriétaire de l'appartement où réside Mme Athéa du 30 mars au 31 mai 2017.

Conformément au contrat de location, la ville s'engage à verser un loyer de 275 euros mensuels. Le loyer sera réglé au propriétaire par mandat administratif sur production de quittance de loyer.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision.

3 – Délibérations du Conseil Municipal

FINANCES

DL.17.034 - Garantie d'emprunt – LOGIS CŒUR DE France – route Nationale à Ingré

Christian DUMAS expose :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune d'INGRE accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 710 774 € (un million sept cent dix mille sept cent soixante-quatorze euros) souscrit par LOGIS CŒUR DE FRANCE auprès d'ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS (ABEI).

Ce prêt constitué d'une ligne est destiné à financer la réalisation de 10 logements individuels PSLA pour l'opération Route Nationale à Ingré.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt : 1 710 774,00 euros

Objet : Prêts PSLA

Commission d'engagement : 0,10 %

Durée de la période d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Taux : 1,75 % indexé livret A

Amortissement : Progressif

Remboursement anticipé : possible à chaque date d'échéance

Article 3 : Le conseil reconnaît que la garantie dont il s'agit s'inscrit dans le cadre du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, la Commune d'Ingré s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place ainsi que les intérêts moratoires encourus, indemnité, frais et commission, sur simple demande d'ABEI, adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que ABEI discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 4 : Le conseil s'engage pendant toute la durée de l'amortissement, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir le montant des sommes dues.

Article 5 : Le Conseil autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le ABEI et l'Emprunteur.

Après présentation à la commission « Finances / Ressources humaines » du 24 avril 2017, Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder la garantie d'emprunt.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition du rapporteur.

DL.17.035 - Subvention allouée à l'association « Union du Loiret des délégués départementaux de l'Éducation Nationale » au titre de l'année 2017

Arnaud JEAN expose :

Après présentation à la commission « Finances / Ressources humaines » du 24 avril 2017, Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la proposition de subvention au titre de l'année 2017 à l'association « Union du Loiret des délégués départementaux de l'Éducation Nationale » d'un montant de 20€ par école, soit 80€ au total.

Cette subvention permet de subvenir aux frais administratifs nécessaires aux missions des DDEN.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition du rapporteur.

RESSOURCES HUMAINES

DL.17.036 - Recrutement d'un vacataire

Marie-Claude BLIN expose :

Le statut de la fonction publique territoriale prévoit que les emplois permanents des collectivités territoriales sont occupés par des fonctionnaires territoriaux. Ces emplois peuvent dans certaines circonstances être occupés par des agents non titulaires de droit public. Ces mêmes agents peuvent par ailleurs occuper des emplois non permanents correspondant à des besoins occasionnels ou saisonniers.

En dehors de ces cas de recrutement, les collectivités peuvent recruter des « vacataires ». Ni fonctionnaire, ni agents non titulaires de droit public, les agents vacataires sont recrutés dans des conditions particulières.

La notion de vacataire répond à trois conditions :

- recrutement pour effectuer un acte déterminé répondant à un besoin ponctuel de la collectivité,
- recrutement discontinu dans le temps,
- rémunération à l'acte selon la nature de la tâche.

Ainsi, dans le cadre de l'éveil musical auprès des enfants de la halte-garderie et du Relais des Assistantes Maternelles (RAM), il est fait appel à un intervenant pour proposer des ateliers musicaux adaptés à la toute petite enfance (enfants de moins de 3 ans). Ces ateliers ont lieu tout au long de l'année scolaire à raison d'une à deux heures tous les 15 jours en fonction du planning trimestriel d'activités élaboré par la responsable du service Petite Enfance/RAM en collaboration avec les assistantes maternelles.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, qu'il est difficile de quantifier à l'avance, il est rémunéré après service fait.

Après présentation à la commission Finances – Ressources Humaines du 24 avril 2017, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de créer un emploi de vacataire pour animer les ateliers musicaux à destination des enfants de la halte-garderie et du RAM au cours de l'année scolaire 2017-2018,
- de rémunérer ce vacataire à l'acte après service fait sur la base d'un forfait horaire brut de 30€.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition du rapporteur.

DL.17.037 - Modification du tableau des effectifs au 1er juin 2017

Christian DUMAS expose :

Considérant la nécessité de créer 6 postes afin de répondre à l'organisation, aux besoins et missions des services de la collectivité au 1^{er} juin 2017

Considérant que les postes à créer sont :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- 1 poste d'ingénieur à temps complet (remplacement de la directrice des services techniques)
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet (remplacement d'un agent partant à la retraite)
- 1 poste de brigadier à temps complet (remplacement d'un agent partant à la retraite)
- 1 poste de gardien de police à temps complet (remplacement d'un agent partant à la retraite)

Ce ne sont pas des créations de poste, il s'agit de prévoir des éventualités dans des remplacements de salariés qui sont amenés à faire valoir leurs droits à la retraite. Pour le service de la Police Municipale,

par exemple, un agent va partir à la retraite et il a été ouvert 2 postes ne sachant pas sur quel grade sera la candidature retenue.

Le tableau des emplois est modifié comme suit à compter du 1^{er} juin 2017

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Ancien effectif budgétaire	Nouvel effectif budgétaire
Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif	12	13
Technique	Ingénieur	Ingénieur	0	1
	Adjoint technique	Adjoint technique	57	58
Social	Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	1	2
Police	Agent de police	Brigadier	0	1
		Gardien de Police	0	1

Après présentation à la commission Finances – Ressources Humaines du 27 avril 2017, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis sur les modifications du tableau des effectifs avec effet à la date du 1^{er} juin 2017.

► **Philippe GOUGEON**

« Le tableau des effectifs au 1er Juin 2017 que vous nous proposez est celui des effectifs budgétaires ouverts, mais pas forcément pourvus, Nous en sommes conscients.

Ce que nous aimerions savoir, c'est le solde net des emplois pourvus au 1er juin, en fonction de ce tableau.

Car, comme nous le redisons depuis fort longtemps, nous sommes très attentifs à cette question, même si vous pensez que nous radotons.

Mais nous, nous ne plaçons pas dans une position de râleurs systématiques, comme l'écrivait Henri Rochefort en 1868 : « La France compte 36 millions de sujets, sans compter les sujets de mécontentement ». Non, nous n'adoptons jamais de postures idéologiques, ou d'excuses par le passé, comme d'autres, y compris dans cette assemblée. Nous traitons des dossiers.

Et celui-là est un dossier crucial car il concerne l'équilibre financier de la commune.

Je rappelle que nous ne sommes pas les seuls à nous préoccuper de l'évolution de la masse salariale, car c'est bien l'objet du débat.

Déjà pour le compte administratif de 2013, le trésorier comptable public, qui suit les finances de notre commune, signale une dérive des charges de fonctionnement spécialement causée par la hausse de la masse salariale.

Il note que le ration de rigidité, qui est le rapport entre les charges incompressibles et le total des charges, qui ne devraient pas dépasser 45 % (la moyenne étant de 41 %), est déjà en 2013 à 55 %, ce qui faisait de notre commune un mauvais élève au niveau national.

Si les dépenses incompressibles sont trop élevées, il ne reste plus assez de disponibilités pour le reste, en particulier pour les investissements.

Or, depuis 2013, les choses ne se sont pas améliorées, mais, au contraire, aggravées. L'étude du trésorier pour le compte administratif 2015 relève cette dégradation supplémentaire, le ratio de rigidité étant passé de 55 % à 61 %, ce qui devient alarmant.

Pourtant, en 2016, le pourcentage de la masse salariale a continué d'augmenter passant de 60,2 % en 2015 à 66,65 en 2016.

Et la conséquence brutale est que pour la 1ère fois, le résultat de la section investissement est en déficit de 304 189 €.

Cette dégradation nous inquiète fortement, et voilà pourquoi nous restons très attentifs à l'évolution des effectifs municipaux, qui déterminent l'évolution de la masse salariale, et pourquoi nous nous abstenons sur cette ouverture de postes, dont nous ne mesurons pas clairement les conséquences. »

► **Christian DUMAS**

« Il faut savoir que ce poste qui est créé, c'était un poste qui avait été fermé, ce n'est donc pas une création supplémentaire. C'était le poste d'un agent qui est parti à la retraite en fin d'année et qui n'avait pas été remplacé jusqu'à aujourd'hui.

Sur les mots que vous employez, le mot dérive c'est vous qui l'employez et non le trésorier.

Sur le pourcentage de masse salariale, vous savez comme moi que si le pourcentage de la masse salariale augmente c'est aussi parce que nous avons diminué le dénominateur de la division. Il y a eu 2 périodes dans notre collectivité 2001-2008 + 53 recrutements en 6 ans, depuis 2008 nous sommes toujours à 184 effectifs permanents. »

► **Philippe GOUGEON**

« Vous dites toujours la même chose mais vous avez bien recruté depuis »

► **Christian DUMAS**

« On a maintenu le même niveau. »

► **Philippe GOUGEON**

« Même si cela vient du numérateur comme vous le dites, on ne peut pas rester dans cette situation, il faut faire quelque chose

► **Christian DUMAS**

« Je ne sais pas faire tourner les services techniques avec moins d'agents.

Dites-moi où est-ce qu'on ne remplace pas les agents ? On a un policier municipal qui part en retraite, est-ce que vous êtes de ceux qui préconisent qu'il ne faut pas le remplacer ? Même chose pour le poste de la petite enfance ? »

► **Philippe GOUGEON**

« Il faut faire des choix et c'est vous qui devez nous faire des propositions »

► **Christian DUMAS**

« Les propositions que je peux vous faire, ne vous conviennent jamais, alors faites-moi des propositions »

► **Philippe GOUGEON**

« Pour le poste de policier municipal, je vais vous répondre oui il faut le remplacer mais pour d'autres postes il doit y avoir des réorganisations à faire parce que sinon vous allez vous retrouver avec une masse salariale qui va continuer d'augmenter et vous n'aurez absolument aucune possibilité d'investir quoi que ce soit. Nous sommes en déficit sur la section de l'investissement. Alors comment faire ? »

► **Christian DUMAS**

« Vous devriez être satisfait, cela fait des années que vous me dites qu'on investit pas assez. Ce n'est pas un déficit, on est à 4 millions de trésorerie. C'est un déficit complètement virtuel. Le vrai déficit effectivement, c'était lorsque vos amis avaient – 300 000€ de trésorerie où on finissait difficilement les fins de mois.

Nous sommes en désaccord sur le fond et je comprends tout à fait que vous ne souhaitiez pas voter cette délibération ».

► **Pascal SUDRE**

« Je souhaitais intervenir par rapport aux propos tenus par M. GOUGEON pour lui dire que ses vœux risquent d'être exaucés avec le nouveau Président de la République qui s'engageait à supprimer des milliers de postes.

Notre groupe est favorable à cette proposition. Nous pensons qu'il est mieux d'augmenter la masse salariale plutôt que de la diminuer car nous souhaitons maintenir un service public de qualité et également l'améliorer avec l'agrandissement de la population.

Concernant le poste d'Ingénieur, s'agissant du poste de la Directrice des Services Techniques, est-ce que les missions seront les mêmes que celles exercées jusqu'à maintenant ? Ou ce poste aurait-il vocation à évoluer vers d'autres tâches ? »

► **Christian DUMAS**

« Oui ce seront les mêmes missions, celles d'un Directeur des Services Techniques. »

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 24 pour et 5 abstention (Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN), les propositions du rapporteur.

ADMINISTRATION GENERALE

DL.17.038 - Mandat spécial pour une mission à Castel Maggiore – Mai 2017

Franck VIGNAUD expose :

Depuis 2007, la Ville d'Ingré a développé des relations de coopération avec la Ville de Castel Maggiore, en Italie. Les échanges se sont renforcés et un serment de jumelage a été signé en mai 2011, à Ingré et en septembre 2012, à Castel Maggiore.

Afin de poursuivre les échanges et de maintenir les liens entre associations des deux villes, le Comité de jumelage et Amitiés Internationales d'Ingré a prévu un déplacement en Italie en mai prochain.

Ce déplacement s'inscrit sous le thème de la jeunesse avec une forte proportion de jeunes présents dans cette délégation.

Dans ce cadre, 2 élues du Conseil municipal se rendront à Castel Maggiore, du 24 au 28 mai 2017 pour représenter la ville d'Ingré.

Aussi, il est proposé de donner un mandat spécial à :

- Madame Jenny OLLIVIER,
- Madame Catherine MAIGNAN

Conformément à l'article 2123-18 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), ces élues doivent avoir un mandat spécial de la part du Conseil municipal pour la durée de ce déplacement (24 au 28 mai). Ce mandat spécial correspond à une mission accomplie dans l'intérêt des affaires communales, en dehors de l'exécution habituelle des fonctions dont l'élu est investi. Il permet le remboursement des frais nécessaires à l'exécution du mandat spécial (hébergement, restauration, transports, assurances, visites, ...).

Après présentation à la commission «Finances/Ressources Humaines » du 24 avril 2017, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de donner mandat spécial aux élues citées ci-dessus ;
- d'autoriser la prise en charge des frais inhérents à l'exécution du mandat spécial, à hauteur de :
 - 100€ pour Jenny OLLIVIER
 - 100€ pour Catherine MAIGNAN

► **Sylvie SIGOT**

« Quel sera le rôle des élues qui vont accompagner ? »

► **Christian DUMAS**

« Leur rôle sera de rencontrer les élus en charges de la jeunesse à Castel Maggiore et de rencontrer les responsables du lycée de l'institut cains comme nos amis italiens qui sont en France depuis hier ont rencontré le proviseur du lycée Maurice Genevoix. »

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition du rapporteur.

DL.17.039 - Désignation de délégués (1 titulaire et 1 suppléant) chargés de représenter la commune d'Ingré au sein du Comité du Syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret.

Christian DUMAS expose :

Lors de la séance du 16 décembre 2016 le conseil municipal a adopté à l'unanimité la création d'un syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale.

Les préfets du Loiret et du Loir-et-Cher ont créé, par arrêté du 30 décembre 2016, le syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret qui a vocation à remplacer l'Association pour la Gestion du Refuge Animal (AGRA) situé à Chilleurs-aux-Bois.

Dans l'optique d'un démarrage de l'activité de ce syndicat au 1er juillet 2017, il est demandé au Conseil Municipal de chaque commune membre de cette structure de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour le représenter.

Ces deux délégués sont appelés à représenter la commune au sein du comité syndical.

Aussi il est proposé aux membres du Conseil Municipal de nommer :

- Monsieur JOLLY Laurent, Conseiller Municipal, comme membre titulaire.
- Monsieur FLEURY Claude, Adjoint au Maire, comme membre suppléant.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition du rapporteur.

SPORT

DL.17.040 – Demande de subvention supplémentaire pour le transport

Hélène LORME expose :

En vertu de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application N°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, lorsqu'une collectivité attribue une subvention supérieure à 23 000 € par an, elle doit conclure avec l'association qui en bénéficie une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

Le Football Club Municipal Ingré est concerné par ses dispositions.

L'article 2 de la convention mentionne qu'une aide aux transports des équipes évoluant en championnat régional est attribuée à l'association et versée sur présentation des factures de déplacements.

Au final de la saison 2015/2016 et début de la saison 2016/2017, le nombre d'équipes de football évoluant en régional a augmenté. Il est nécessaire d'allouer un montant supplémentaire de 5400€ pour soutenir les déplacements régionaux du club. Un avenant doit être annexé à la convention générale 2017

Après présentation en commission « culture/sport » du 2 mai 2017, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser :

- le complément de subvention d'aide aux transports de 5400€
- le Maire ou l'Adjoint assurant sa suppléance à signer l'avenant à la convention générale

2017

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition du rapporteur.

4. Informations

Christian DUMAS :

Quelques points d'information :

- Suite à des soucis de piratage informatique, des procédures vont être appliquées. Le service informatique enverra à chaque élu un message en vue de modifier les mots de passe et rendre ceux-ci plus difficile à pirater.
- Les travaux à l'école Emilie Carles sont en cours de finition ; une réflexion est menée avec les enseignants et les parents d'élève sur l'aménagement de la cour de l'école.
- Un bâtiment modulaire va être mis à l'école du Moulin
- Les travaux ont débuté rue de la Mairie. De façon symbolique, la pose d'une 1^{ère} bordure est prévue le 18 mai à 15h.
- Une réunion publique sera organisée pour le développement de la Fibre, en présence de SFR, le 27 juin à 20h à la salle des fêtes.
- L'opération Ingré sans pesticide : un document sera diffusé avec le prochain Ingré Contact
- Les moutons ont été retirés par l'association Respire et mis à Saint-Jean de Bray pour permettre à l'herbe de repousser. Ils seront de retour le 18 mai.
- Prochains Conseil Municipal : 23 juin parce qu'il faudra impérativement à cette date désigner les grands électeurs qui seront amenés à se prononcer pour les élections sénatoriales qui auront lieu en septembre.
- Lors de l'élaboration du budget primitif 2018, 25 000€ avaient été inscrit au titre de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) ne sachant pas exactement quel montant serait versé et ne pouvant pas juridiquement inscrire la somme telle qu'on l'envisageait, soit 130 000€. Finalement, le montant versé ne sera que de 71 591€. S'agissant de la DSR, le montant versé sera de 109 428€ alors qu'il était inscrit 100 000 €.

Quelques dates :

- 17 mai : spectacle du conte enchanté
- 18 mai : thé dansant
- 18 mai à 15h : pose de la 1^{ère} bordure de la rue de la Mairie
- 9 juin à 18h30 : loto organisé par le Conseil des Jeunes
- 9 juin à 21 h : concert de la Chorale Bel Air à l'église de Saint Loup
- 11 et 18 juin : élections législatives
- 11 juin : vide-grenier printemps organisé par Ingré en Fête
- 13 juin à 20h : « écran d'idée » les étoiles contraires
- 18 juin à 11h : cérémonie du 18 juin au Monument aux Morts
- 21 juin à 11h30 : pique-nique intergénérationnel
- 23 juin de 17h30 à minuit : fête de la musique
- 30 juin au 10 juillet : Ingré fête le sport
- 30 juin à 18h : Les foulées d'Ingré
- 30 juin à 19h : auditions de l'école de musique
- 30 juin à 21h : le tableau « l'annonciation » réalisé par Phosphène, qui en a fait don à la ville, sera accroché à l'église Saint Loup

Intervention Arnaud JEAN sur le renouvellement de l'agenda 21

« Ce renouvellement de 2 ans est une très bonne nouvelle pour la commune et surtout une reconnaissance du ministère en charge de l'écologie.

C'est une démarche qui a commencé il y a un peu plus de 6 ans et cette reconnaissance est importante pour tous les acteurs qui se mobilisent à Ingré.

Fort de ce succès, nous allons solliciter, dans le cadre d'un appel à projet sur la capitale française de biodiversité, spécifiquement une reconnaissance pour notre ville sur les actions portées directement sur la biodiversité qu'elle soit animal ou végétale. »

5. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h36.